

Atelier n°5

Convention matrimoniale :
choisissez le « sur-mesure »FAMILLE -
PATRIMOINE**NIVEAU DE DIFFICULTÉ:** **DURÉE:** 7 heures de formation**PUBLIC CONCERNÉ:** notaires,
collaborateurs**PRÉREQUIS:** Il n'y a pas de prérequis
pour suivre cette formation.**MOYENS TECHNIQUES:** Cours
dispensé en présentiel avec
vidéoprojecteur.**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES:**Cours magistral et interactif
(questions/réponses).Exposés théoriques illustrés par des
ateliers, étude de cas pratiques et
mises en situation selon la répartition
suivante : 70% théorie / 30%
pratique. Accompagné le plus
souvent d'un support numérique.**MÉTHODES D'ÉVALUATION:**Une évaluation de l'acquisition des
compétences est réalisée au cours de
la formation au travers d'un QCM.**MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS:**Inscription sur :
<https://formation.adnov.fr/>.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 5 juin 2026.
- Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 3 semaines avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation et la procédure à suivre pour effectuer votre demande de subrogation.
- Pour chaque salarié inscrit, saisie par l'office des prises en charge Opco EP.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

OBJECTIFS :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les contraintes et les besoins spécifiques à chaque couple
- Anticiper les évolutions : profession, enfants, décès, séparation, endettement, etc.
- Maîtriser les règles fondamentales et la technique des avantages matrimoniaux Sortir des solutions toutes faites
- Savoir proposer des conventions matrimoniales « sur-mesure »

PÉDAGOGIE : Bertrand DESFOSSÉ et Anne-Cécile MARC-BOUIN, Juristes
consultants et Animateurs de formation du CRIDON LYON**Programme****Matin** 9h00-12h30**Introduction participative : l'association conjugale quant aux biens**

- Qu'est-ce qu'un régime matrimonial ?
- Qu'est-ce qu'une convention matrimoniale ?
- Qu'est-ce que l'immutabilité ?
- Qu'est-ce qu'un avantage matrimonial ?

Le régime légal

- Les contraintes
 - rappels des règles légales (composition, récompenses)
 - les risques du passif
- Identifier les besoins et choisir en fonction des contraintes
 - cas pratiques : risques professionnels, protection du survivant des époux, familles recomposées... : modification de la composition (communauté limitée ou universelle), avantages matrimoniaux (préciput, partage inégal, attribution intégrale...)

PAUSE DEJEUNER 12h30-13h30**Après-midi** 13h30-17h00**Séparation de biens, contribution aux charges du mariage et société d'acquêts :
attention aux pièges**

- La séparation de biens et le régime des créances
- Les contraintes du régime primaire et leurs aménagements (cas pratiques)
- Le mirage de la société d'acquêts

Osez la participation aux acquêts

- Comprendre la liquidation du régime par des exemples pratiques
- Savoir l'aménager

La procédure de changement de régime matrimonial en dix questions**Cas pratiques comparatifs**

- Cas pratique 1 : Protection du survivant et anticipation du divorce, comparaison des régimes matrimoniaux
- Cas pratique 2 : L'époux entrepreneur individuel, quel régime matrimonial choisir ?